



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Marché de Noël de Fresnes 2026

du 11 au 13 décembre 2026



Date limite de candidature le 30 septembre 2026

Ville de Fresnes
1 Place Pierre et Marie Curie
94260 Fresnes

Service Commerce
Commerces@fresnes94.fr
0149845725



SOMMAIRE

CONTEXTE	3
ARTICLE 1 : DATES ET LIEU DU MARCHÉ DE NOËL.....	3
ARTICLE 2 : LES PRODUITS RECHERCHÉS	3
ARTICLE 3 : MODALITÉS D'OCCUPATION	4
ARTICLE 6 : RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES	5
ARTICLE 7 : REGLES COMMUNES À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	6
ARTICLE 8 : FORMULAIRE D'INSCRIPTION	6

CONTEXTE

La Ville de Fresnes organise son **Marché de Noël 2026**, qui se déroulera du **11 au 13 décembre 2026**.

Cet événement constitue un temps fort des festivités de fin d'année et a pour vocation de proposer aux fresnois un marché chaleureux, convivial et de qualité, valorisant les artisans, créateurs, producteurs locaux et commerçants spécialisés dans les produits de Noël.

Le marché accueillera des animations familiales, des spectacles, des déambulations et des temps festifs afin d'offrir aux visiteurs une véritable expérience de Noël.

ARTICLE 1 : DATES ET LIEU DU MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël 2026 se déroulera du vendredi 11 décembre au dimanche 13 décembre **en centre-ville et plus précisément sur le parking de la pharmacie centrale** (10 Place Pierre et Marie Curie, 94260 Fresnes).

Vendredi 11 décembre	de 17h00 à 21h00
Samedi 12 décembre	de 11h00 à 21h00
Dimanche 13 décembre	de 11h à 18h00

ARTICLE 2 : LES PRODUITS RECHERCHÉS

1- Gastronomie	2- Artisanat
• vin chaud • gaufres • crêpes • churros • aligot • foie gras • huîtres • charcuteries, fromages • miel • chocolats, biscuits, confiseries • thés ,infusions,épices • gourmandises de Noël	• bijoux • décoration de Noël • créations textiles • maroquinerie • céramique • bougies • objets en bois • créations artisanales

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'OCCUPATION

Les commerçants et artisans du Marché de Noël occuperont des chalets de 4x2 mètres chacun pour l'exposition et la commercialisation de leur produit. Des barnums pourront être utilisés par les commerçants et artisans dont l'activité, en raison de sa nature ou de ses contraintes spécifiques, ne peut être exercée exclusivement sous chalet. En quantité très limitée, leur attribution sera examinée au cas par cas.

Les tarifs se présentent comme suivent :

Tarif par type d'occupation (chalet/ barnum)	Nature du commerce	Tarif total TTC (11, 12, 13 décembre 2026)
Commerçants fresnois		
Tarifs Chalets	Commerces alimentaires	120 €
	Commerces non alimentaires	90 €
Tarifs Barnums	Commerces alimentaires	95 €
	Commerces non alimentaires	65 €
Commerçants non fresnois		
Tarifs Chalets	Commerces alimentaires	200 €
	Commerces non alimentaires	170 €
Tarifs Barnums	Commerces alimentaires	175 €
	Commerces non alimentaires	145 €

Chaque chalet est équipé d'une alimentation électrique (1 coffret 30 mA, 4 prises 16A ; 1 néon Led 45W ; 1 bandeau+ fil Led ; 1 convecteur 1000 W) et d'un comptoir intérieur largeur 50 cm en OSB.

ARTICLE 4 : MODALITES DE CANDIDATURE

Tout candidat est invité à fournir un dossier de candidature complet comportant :

- Un formulaire d'inscription complété et signé (article 8) ;
- Des photos des produits ou tout document descriptif ;
- Un extrait Kbis ;
- Un relevé d'Identification bancaire (RIB) ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou professionnelle en cours de validité
- Toute information jugée utile pour votre dossier.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

Le Marché de Noël est réservé à la création artisanale ainsi qu'aux métiers de bouche et toute autre activité en lien avec les fêtes de fin d'année. Il est ouvert aux commerçants, artisans, créateurs, indépendants et producteurs.

Les critères de sélection sont les suivants :

Qualité, variété	• Produits artisanaux et/ou en adéquation avec l'esprit de Noël	50 points
Originalité des produits proposés	• Authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu	50 points

Afin de garantir une offre variée, qualitative et attractive pour les visiteurs, la Ville veillera à assurer une diversité des produits proposés au sein du Marché de Noël. À ce titre, une seule candidature pourra être retenue par catégorie principale de produits. Par exemple, un seul chocolatier, un seul vendeur de churros, un seul artisan de bijoux, etc.

Lorsque plusieurs candidatures relèvent d'une même catégorie, la sélection sera effectuée sur la base de la qualité du dossier, de l'originalité de l'offre, de l'expérience du candidat et de l'adéquation avec l'esprit du Marché de Noël.

Il est précisé que le choix des exposants relève du pouvoir discrétionnaire de la Ville, laquelle se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats et, le cas échéant, de ne pas donner suite à la présente candidature.

ARTICLE 6 : RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Les candidats sont invités à fournir un dossier de candidature complet. Les candidatures incomplètes ou contenant de faux renseignements ou documents ne sont pas admises à participer à la suite de la procédure. **Le dossier est à adresser en format numérique portant mention « Manifestation d'intérêt pour Marché de Noël » à l'adresse suivante : commerces@fresnes94.fr au plus tard le 30 septembre 2026.** Un accusé de réception électronique sera transmis à chaque candidat.

ARTICLE 7 : REGLES COMMUNES À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est entendu que l'autorisation d'occuper un chalet ou un barnum sur un domaine public dans le cadre du Marché de Noël, ne peut avoir qu'un caractère temporaire. Le chalet ou l'emplacement affecté nommément à une personne physique ou à une personne morale. Une participation antérieure à un événement identique à Fresnes ne garantit aucun droit à une localisation déterminée.

Le Marché de Noël se déroule sur 3 jours. Chaque titulaire d'un emplacement s'engage à être présent et à exploiter son chalet pendant toute la durée du Marché de Noël, soit du **11 au 13 décembre 2026**, et à respecter les horaires d'ouverture au public fixés.

Les absences, fermetures anticipées ou ouvertures tardives non autorisées sont susceptibles de porter préjudice à la qualité et à la cohérence de l'évènement. En conséquence, toute journée d'absence, totale ou partielle, non justifiée par un cas de force majeure dûment établi et accepté par la Ville, entraînera l'application d'une pénalité correspondant au double du tarif journalier de l'emplacement pour chaque journée concernée, sans préjudice de toute autre mesure pouvant être prise par la Ville, notamment l'exclusion de l'exposant des prochaines éditions.

Le candidat s'engage à commercialiser exclusivement les produits mentionnés dans son dossier de candidature et validés par la Ville. Aucun ajout, substitution ou modification de l'offre commerciale ne pourra être effectué sans l'accord écrit préalable de la Ville. En cas de non-respect de cette obligation, la Ville se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat des produits non autorisés et, en cas de refus ou de récidive, de mettre fin à l'autorisation d'occupation sans indemnité ni remboursement des droits acquittés.

ARTICLE 8 : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription au Marché de Noël de Fresnes du 11 au 13 décembre 2026

1- Informations sur l'exposant

Nom de l'entreprise / Nom commercial :

Nom et Prénom du responsable :

Statut juridique : ☐ Artisan ☐ Commerçant ☐ Indépendant ☐ Autre : _____

Numéro SIRET :

Adresse postale _____

Téléphone : _____ E-mail _____

Site internet / Réseaux sociaux : _____

2- Description des Produits Proposés

Pour garantir la diversité sur le Marché de Noël, merci de détailler précisément ce que vous vendrez (joindre des photos de vos produits ou de votre stand est fortement recommandé).

- Catégorie :

☐ Artisanat / Décoration de Noël

☐ Accessoires / Bijoux

☐ Restauration sur place (crêpes, gaufres, aligot...)

☐ Thés/infusions/confiseries

☐ Charcuterie

☐ Boisson chaude (Vin chaud, jus de pomme chaud...)

☐ Foie gras

- Présentation succincte de votre activité et produits :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de joindre toutes photos, documents ou lien vidéo pouvant attester vos produits, votre savoir-faire.

- Vos expériences similaires dans d'autres villes :

Merci de joindre toutes photos, documents ou lien vidéo pouvant attester vos produits et les retours clients.

Les commerçants et artisans du Marché de Noël occuperont des chalets de 4x2 mètres chacun composé d'un comptoir intérieur de 50 cm, d'une alimentation électrique avec un coffret de 30 mA, 4 prises 16A ; 1 néon Led 45W ; 1 bandeau+ fil Led ; 1 convecteur 1000 W.

☐ Non.

Page 8 sur 9

4- Engagement et Signature

En signant la présente demande d'inscription, le candidat atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements et des pièces communiqués. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du présent appel à manifestation d'intérêt, les accepter sans réserve et s'engage à respecter l'intégralité des règles d'organisation et de fonctionnement du Marché de Noël.

Fait à

le

Signature

Nom-Prénom